

TRÉMEUR



CÉRÉMONIE DES VOEUX 2022

Le Maire et les élus ont le plaisir de vous inviter
à la cérémonie des vœux qui aura lieu
le samedi 15 janvier à 19h00
à la salle des fêtes de Trémeur



Selon le protocole en vigueur.

*A ce jour, décembre 2021, le contexte sanitaire ne nous permet pas
de maintenir le pot de convivialité à l'issue des vœux.*

ÉTAT CIVIL

Mariage :

- 🌲 Cyria PELLETIER et Corentin DURAND, Fronton (31), mariés à Trémur le 16 octobre 2021.

PERMANENCES DES ELUS

- 🌲 Samedi 8 janvier : Guy CORBEL
- 🌲 Samedi 15 janvier : Vœux (pas de permanence)
- 🌲 Samedi 22 janvier : Stéphane PERRAULT
- 🌲 Samedi 29 janvier : Fanny EON-SALABERT
- 🌲 Samedi 5 février : Pierrick NOËL

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin. (**inscription au plus tard le 4 mars pour les présidentielles**)

En cas de déménagement des dérogations sont possibles pour une inscription jusqu'au 10^{ème} jour précédant le 1^{er} scrutin.

Comment s'inscrire ?

- 🌲 En ligne : sur le site service-public.fr
- 🌲 En mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité
- 🌲 Par courrier : vous devez envoyer les documents suivants en mairie :

- Photocopie d'un justificatif d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669*02

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ? Tous les Français, **filles et garçons âgés de 16 ans.**

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.**

Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

♦ **À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE** (munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille).

QUAND ? Entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent.

REDEVANCE INCITATIVE

Le 21 janvier 2020 les élus de Lamballe Terre & Mer ont décidé d'harmoniser le mode de financement

de la gestion des déchets par la redevance incitative **au 1^{er} janvier 2022.** (**uniquement sur le bac « marron » à ordures ménagères - 12 passages/an**)

Quels sont les objectifs de la redevance incitative ?

En mettant en place la redevance incitative sur l'intégralité de son territoire, Lamballe Terre & Mer souhaite faire évoluer les habitudes et les pratiques de chacun en diminuant sa production de déchets, en triant plus et mieux, etc...

L'objectif est d'augmenter le tri et réduire la production d'ordures ménagères pour préserver l'environnement, notre cadre de vie.

→ QUELLE FACTURATION ?



UNE PART FIXE QUI RÉMUNÈRE LE SERVICE PUBLIC

- collectes individuelles et traitement des déchets ménagers...
- mise à disposition des bacs de collecte et des points d'apport volontaire (tri, ordures ménagères, verre, textile,...).
- collecte et traitement des déchets des déchèteries.



UNE PART VARIABLE INCITATIVE

- calculée sur le nombre de présentation à la collecte de votre bac à ordures ménagères au cours d'une année civile (ou le nombre de fois où vous déposez un sac d'ordures ménagères dans les points d'apport volontaire).
- **Le poids du bac n'est pas pris en compte.**

Rendez-vous sur le site de Lamballe Terre et Mer pour faire une simulation de votre redevance incitative.
Par ailleurs, l'accès à la déchetterie de Broons sera désormais limité à 12 passages/an.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Notre commune est concernée par le recensement en 2022. **Il se déroulera impérativement entre le 20 janvier et le 19 février 2022.** Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune et le montant des dotations versées par l'Etat aux communes.

Deux agents recenseurs ont été recrutés dans ce cadre par la mairie.

Un agent recenseur remettra, dans les boîtes aux lettres de chaque foyer, vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Pour faciliter leur travail, merci de faire un bon accueil aux agents recenseurs et de répondre sous quelques jours.

Vos réponses seront remises à l'INSEE et resteront confidentielles, conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Votre participation est essentielle.

Par avance, Merci

